

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DAC 742 Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Raymond Meynent 21 avenue de la porte de Clignancourt à Paris 18e.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Raymond Meynent 21 avenue de la porte de Clignancourt à Paris 18e ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Raymond Meynent 21 avenue de la porte de Clignancourt (18e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : Ici, le 19 août 1944, est mort pour la France, Raymond Meynent membre des F.F.I.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.012 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2011, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 11V00149 DAC.